

(A)

( N° 174. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 27 AVRIL 1848.

---

### **Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean - Baptiste - Antoine Meers, Boutiquier à Louvain.**

*(Voir le N° 212 de la Chambre des Représentants.)*

---

MESSIEURS,

Par requête du 24 février 1848, le sieur Jean Baptiste-Antoine Meers, domicilié à Louvain, sollicite la naturalisation ordinaire; il est né accidentellement à Goes (Pays-Bas), le 19 juillet 1819; sa mère, Marie Madelaine Alberts y habitait et y épousa son père né à Maestricht; celui-ci officier de santé au service des Pays-Bas, a été attaché en cette qualité à différents régiments et est enfin décédé comme médecin civil à Bornhem, province d'Anvers, le 6 août 1843.

Le pétitionnaire habite la Belgique depuis l'âge de 4 ans, il y a satisfait aux lois de la milice, et le 14 décembre 1839, il a contracté mariage à Louvain avec une femme belge, dont il a trois enfants. Il paraît que c'est par oubli ou ignorance de nos lois, que le pétitionnaire n'a pas fait dans le temps la déclaration voulue pour rester belge, ce qui paraît d'autant plus probable, que son père avait continué à exercer en Belgique tous ses droits politiques, tels que ceux d'élection et de juré devant la Cour d'Assise de la province d'Anvers.

Toutes les autorités consultées attestent la bonne conduite du pétitionnaire.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, dans sa séance du 14 avril courant, à la majorité de 55 suffrages contre 24.

Le Chevalier DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.